

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent., 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. GreCARD tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 22 AVRIL

SUPPRESSION DES OCTROIS

Le rapport de M. Guillemet. — Les inconvénients des octrois. — Nouvelles taxes communales. — Impôt sur les domestiques.

Ainsi que nous l'avons dit avant-hier, on a distribué à la Chambre le rapport de M. Guillemet, député de la Vendée, sur deux propositions de loi relatives à la suppression des octrois, dont l'une émane de sa propre initiative, et dont l'autre a été déposée par M. Guillaumou, député du Rhône, et plusieurs de ses collègues.

Il serait trop long de reproduire l'historique des octrois en France, esquissé par l'honorable rapporteur. Nous nous bornerons à indiquer que la France et l'Italie sont les seuls pays d'Europe qui aient encore des octrois. La Russie, en effet, la Saxe, l'Ecosse, la Turquie, la Grèce, pas plus que l'Amérique du Nord, n'ont jamais connu ces taxes locales indirectes, abolies depuis longtemps en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Prusse, en Suisse, en Suède et en Danemark.

La partie la plus importante du travail de M. Guillemet est consacrée à faire ressortir l'injustice et les inconvénients des octrois.

Les octrois, en effet, frappent les contribuables sans tenir compte ni de leurs besoins, ni de leurs ressources; ils prélèvent une taxe relativement plus faible sur les objets de luxe que sur les objets de première nécessité, atteignant surtout ceux que le pauvre est tenu de consommer en aussi grande et même en plus grande quantité que le riche.

Il a bien été question plusieurs fois de rendre l'octroi progressif, en établissant des droits au balorem. Mais cette solution a été trouvée, après expérience, complètement impraticable.

Notons encore quelques autres inconvénients des octrois :

Des communes se protègent par leurs droits d'octroi contre les industries qui se développent à côté d'elles. A Tourecoing, pour protéger un fabricant de tôle galvanisée, le conseil municipal a frappé d'un droit toute la tôle qui entre en ville.

L'octroi est un impôt onéreux; aucun autre ne coûte aussi cher à percevoir: 54 communes payent pour effectuer leurs recettes 30 0/0; 250, de 20 à 45 0/0; la plupart, 10 et 12 0/0. Or, la perception par l'Etat des impôts indirects coûte seulement 7,70 0/0 pour les douanes, et 4 0/0 pour les contributions indirectes proprement dites.

Enfin, il est inutile de démontrer que l'octroi excite à la fraude et à la falsification des denrées.

Nous passons sur les arguments des partisans du maintien des octrois qui se résument tous dans la difficulté de les remplacer, et nous n'analyserons point les divers systèmes de réforme proposés.

Arrêtons-nous plutôt au projet de la commission, qui accorde aux communes le droit de remplacer leurs octrois par des taxes directes à choisir dans la liste suivante :

Centimes additionnels aux quatre contributions :

Taxe. — Sur la valeur vénale de la propriété; sur la valeur locative; sur les constructions.

Impôt de superficie :

Taxe. — Sur les chevaux, sur les hôtels, cafés, restaurants; sur les étrangers; sur les cercles; sur les domestiques; sur les mutations et acquisitions d'immeubles.

Droits de pavage, d'entretien des rues, etc.; de place calculés au mètre cube :

Taxe. — Sur les revenus.

Les taxes sur la valeur vénale, sur la valeur locative de la propriété, et l'impôt de superficie seraient perçus comme l'impôt actuel qui frappe les immeubles. Grâce à des dispositions nouvelles dont le détail serait trop long à énumérer, on atteindrait les propriétés non bâties, jardins de luxe, parcs, qui actuellement ne sont pas imposés à leur valeur.

La loi de frimaire ordonne en effet que ces terres soient cotées au taux des meilleures terres labourables de la commune. S'il n'y a pas de terres labourables dans la commune, on doit prendre pour base d'appréciation celles de la commune la plus voisine.

La taxe sur les constructions remplacerait avantageusement les droits d'octroi sur les matériaux, qui, actuellement, donnent lieu à bien des difficultés; celle sur les chevaux et bestiaux, différente pour le bétail, pour le cheval de travail et pour le cheval de luxe, est beaucoup plus logique que les droits sur les fourrages.

Les hôtels, restaurants et brasseries payeraient un droit fixe de 25, 100 ou 500 fr., plus un droit proportionnel de 4 à 3 0/0 sur la valeur locative.

Quant aux domestiques, ils seraient, comme en Belgique, assujettis à une taxe de 15 fr. s'ils portent livrée, de 10 fr. dans le cas contraire.

Ajoutons en terminant qu'il n'est point question pour le moment d'imposer aux communes la suppression des octrois; c'est une simple faculté qu'on leur accorde.

Dans ces conditions, la tentative est intéressante, et il se trouvera probablement des villes pour faire une expérience dont les résultats permettront de se prononcer à bon escient sur l'urgence d'une réforme générale.

PAS DE NOUVELLES.....

Pas de nouvelles, bonnes nouvelles, ainsi le vent du moins un dicton connu.

Sous le régime de l'anarchie coloniale, le proverbe est faux.

Le sous-secrétariat des Colonies continue à n'avoir « aucune communication à faire à la presse ».

Un journal très ministériel publiait cependant avant-hier la dépêche suivante qui n'est pas démentie :

« Kotonou, 20 avril, 10 h. 15.

» Après avoir pillé la région de l'Ouémé, les troupes de Behanzin étaient rentrées au Dahomey.

» Elles sont revenues depuis trois jours, très nombreuses, et occupent le nord de la province de l'Ouémé, menaçant Porto-Novo.

» En outre, quatre mille Dahoméens sont campés non loin de Kotonou avec quatre canons.

» Enfin, Grand-Popo est menacé.

» Le total des troupes dahoméennes est estimé à 14,000 hommes, possédant 4,000 fusils à tir rapide, 8,000 vieux fusils et 6 canons-revolvers fournis par des maisons allemandes.

» Tous nos mouvements et préparatifs, même ceux faits à Paris, les crédits votés par les Chambres à la date d'arrivée des croiseurs et des renforts, sont connus par Behanzin.

» Trois agents de la maison Regis, trois de la maison Fabre, deux missionnaires français et trois religieuses sont au Dahomey. Ils y sont encore en liberté; mais leur fuite est considérée comme difficile, car ils sont étroitement surveillés par les Dahoméens.

» Un navire de guerre est attendu dans trois jours pour embarquer la garnison du fort portugais de Whydah, si les événements le permettent. »

Le *Matin* affirme que cette dépêche, déjà inquiétante, n'est que le résumé, ou plutôt un extrait atténué, d'une longue dépêche chiffrée parvenue, mercredi soir, au ministère de la marine. Et il ajoute :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que depuis le 20 mars, jour de l'attaque dirigée par les Dahoméens contre les territoires de notre protectorat, aucun ordre de mobilisation de troupes quelconques n'a encore été donné par le gouvernement.

» Aucun soldat n'a été dirigé sur le Dahomey, aucun bâtiment n'a pris la direction de la côte des Esclaves.

» Les crédits demandés par le ministère ont été votés par le Parlement, et c'est tout.

» D'après les derniers télégrammes officiels, on est en droit de se demander si, en ce moment, Porto-Novo n'est pas entre les mains des

soldats de Behanzin, si nos troupes n'ont pas été jetées à la mer. Et malgré la gravité de la situation, ni le ministre de la marine, ni le sous-secrétaire d'Etat aux colonies ne savent encore ce qu'ils feront demain. »

Pas de nouvelles..... mauvaises nouvelles. Il est impossible cependant que le ministère cache plus longtemps au pays la vérité, si cruelle qu'elle soit. Plus il la cachera, plus forte sera l'explosion de la colère publique. Le mensonge et la dissimulation ne réussissent pas à ceux qui les emploient. — Le ministre Ferry l'a appris à ses dépens à la fin de mars 1884.

Il fallait s'y attendre :

Le ministre des Cultes a déferé au Conseil d'Etat comme d'abus le mandement de l'archevêque d'Avignon et de ses suffragants les évêques de Nîmes, Montpellier et Viviers.

L'ARMÉE DAHOMÉENNE

Un télégramme daté du 20 avril, reçu au sous-secrétariat des Colonies, confirme le retour offensif des Dahoméens.

L'armée dahoméenne est divisée en quatre groupes campés le long du lac Danham, entre Radomey, Avansoly et le village indigène de Kotonou. Le lieutenant-gouverneur est à Kotonou avec le commandant des troupes, et il s'attend à être attaqué, bien qu'il soit difficile de préciser les intentions des Dahoméens, tout étant subordonné aux caprices du roi du Dahomey.

LE DAHOMEY ET LA PRESSE

Les journaux estiment que l'hésitation est impossible devant la gravité de la situation.

La *République* demande une action énergique et immédiate.

Le *Voltaire* dit que puisque les fautes du passé ont rendu une expédition inévitable, il convient de la faire résolument et de façon qu'il n'y ait plus à y revenir.

L'*Evénement* craint qu'il ne soit déjà trop tard pour prévenir le massacre de nos nationaux.

EN ITALIE

La crise ministérielle italienne est rouverte. La combinaison a échoué par suite du refus de M. Cadolini d'accepter les finances. On affirme que si M. Rudini ne réussit pas à constituer un nouveau cabinet, il se représentera devant les Chambres avec l'ancien.

M. Carnot chez lui

La *Revue illustrée* fait le portrait de M. Carnot intime. Empruntons-lui deux ou trois détails sur la vie de M. le Président à l'Elysée.

D'abord, M. Carnot se lève à neuf heures, ce qui est un peu tard; mais il se couche vers une heure, c'est une excuse :

« Le déjeuner est aussi simple que rapide, la sobriété étant une des qualités de M. Carnot. En trente minutes le repas est pris. Un seul domestique pour servir à table. Comme menu, le plus ordinaire que vous puissiez penser : deux œufs à la coque, une côtelette, un lé-

gume quelconque, un dessert et c'est tout. Comme via, aussi bien le matin que le soir, celui que M. Carnot récolte dans sa propriété de Nolay. Le verre ordinaire, tout simplement, devant chaque couvert. Il faut la présence d'un invité pour que le maître d'hôtel ajoute un verre à bordeaux. Mais, en règle générale, la table ne comporte que trois couverts : celui du Président, celui de M^{me} Carnot et celui de leur fils, le plus jeune, le seul qui soit à Paris en ce moment.

Après le déjeuner, une tasse de café. Jamais de liqueurs fortes : ni cognac, ni chartreuse. Quand, par hasard, M. Carnot se laisse aller à prendre un petit verre, il boit une liqueur douce. Le Président ne fume pas et trouve même désagréable l'odeur du tabac.

C'est M^{me} Carnot qui donne seule ses ordres au maître d'hôtel pour les repas privés comme pour les diners officiels. Le Président ne s'occupe jamais de ces détails.

M. Carnot lit les journaux qui lui sont signalés par son secrétaire, reçoit quelques personnages, étudie les dossiers, se promène, va quelquefois au théâtre, et fait volontiers de l'aquarelle, mais pendant les vacances. S'il joue au billard, c'est seulement « pour prendre de l'exercice ».

Aucun animal domestique : ni chien, ni chat, ni oiseaux. Treize chevaux dans les écuries, y compris *Turlurette* et le poulain qu'elle a mis au monde il y a une quinzaine de jours. M. le Président n'attelle à quatre, à la Daumont, qu'à l'occasion des grandes cérémonies officielles : telle la revue du 14 juillet. Chevaux et voitures, à l'exception du landau de gala, sont la propriété de M. Carnot.

Ajoutons une observation que ne fait pas la *Revue illustrée* : M. Carnot n'est pas en bois, comme le caricaturiste Caran d'Ache voudrait le faire croire. Il y a là une légende qu'il importe de détruire. M. Carnot n'est point un phénomène, mais l'homme le plus ordinaire du monde; du moins du monde politique. On s'en aperçoit à première vue.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 avril 1892.

La Bourse a ouvert aujourd'hui avec des idées de baisse. On se préoccupait des dernières nouvelles du Dahomey, de l'influence fâcheuse de la température dans les campagnes et de l'échéance du 1^{er} mai. Le 3 0/0 ancien reste à 96.73; le nouveau à 96.75 et le 4 1/2 à 105.75.

La Rente Italienne cote 89.12. On croit à un ministère partisan des économies. L'Extérieure reste offert à 58 7/16. Le 3 0/0 Portugais est bien tenu à 26 1/4. On est généralement convaincu après les premières vues échangées entre M. Serpa Pimentel et les délégués des comités, qu'on trouvera un moyen de concilier les deux intérêts, sans qu'il soit nécessaire d'instituer un contrôle que le gouvernement portugais ne saurait accepter.

Le nouveau Russe cote 75 13/16 et l'Orient 67 9/16.

L'action de la Banque de France cote 4,410. Le Crédit Foncier est très ferme à 4,183. La Banque de Paris se maintient à 612.

Le Crédit Lyonnais dont l'assemblée générale est fixée au 28 avril et dont le dividende proposé est de 30 fr. progresse à 765. La Société Générale conserve le cours de 466.25. L'action des Immeubles de France est bien tenue au comptant à 465.

Les Chemins Economiques valent 408.

Renseignements financiers. — On a de bonnes nouvelles de la souscription ouverte par la Compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste aux 4,000 obligations 6 0/0 qui doivent servir à une exploitation agricole, viticole et industrielle. Ces titres émis à 250 fr. rapportent 15 fr. payables par semestre et sont remboursables en 25 ans à 300 fr. Cet intérêt et la prime de 50 fr. au remboursement font de ce titre un placement très apprécié par les capitalistes. On souscrit au siège de la Société, 78, rue Lafayette, et chez les banquiers ses correspondants dans les départements.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Dimanche prochain 24 avril, la Société Nautique de Saumur donnera, à deux heures, quai de Limoges, ses Régates de printemps avec le concours de la Société Nautique du Loiret.

Le programme comprendra des courses à un, deux et quatre rameurs.

La *Musique Municipale* prêtera son concours à cette petite fête.

L'accès des quais sera entièrement libre.

Le soir, un banquet à 5 fr. par personne réunira les membres de la Société ainsi que les équipiers étrangers. Les personnes qui désireraient y prendre part sont priées de se faire inscrire au café de la Paix ou chez MM. Bonin, 8, rue du Puits-Neuf, et Roland, imprimeur, rue Saint-Jean.

L'accident du barrage de la Mimerolle

Lundi dernier, le sieur Canard, ouvrier champagniseur, domicilié à Chenelutte-les-Tulleaux, proposait à deux de ses amis, MM. Jauve et Tessier, de se rendre, par bateau, en compagnie de leurs femmes et de leurs enfants, à l'assemblée du Chapeau.

Le voyage se fit gaiement : on visita un parent, au Chapeau, et, vers huit heures, on reprenait, par eau, la route du logis.

A moitié chemin, le temps s'obscurcit profondément, et les voyageurs éprouvèrent de sérieuses difficultés pour s'orienter. Canard tenait la barre, Tessier ramait, Jauve chantait, assis au nez du bateau. A cinq cents mètres

environ du terme de leur excursion, ils s'aperçurent qu'ils touchaient presque au barrage de la Mimerolle.

Canard dit à Tessier : « Nous sommes sur le barrage. Rame de façon à l'éviter, car nous chavirerions. » Trop tard : le courant entraîna la barque. Ils s'enfilèrent sur les pieux tenant le barrage, et le bateau chavira.

En tombant à l'eau, Canard eu la présence d'esprit de saisir une femme et un enfant et se maintint en passant son bras au-dessus des cordes soutenant les filets. Tessier suivit son exemple, et ils appelèrent au secours.

Il était neuf heures dix. Le pêcheur Desroches, chargé de surveiller les engins de pêche, sauta, au premier cri de détresse, dans son bateau, sans prendre le temps de s'habiller, coupa l'amarre avec son couteau et se dirigea vers les naufragés.

Malgré l'obscurité, il se jeta dans la Loire et dégaga successivement les deux femmes, un enfant, Canard et Tessier. Manquaient Jauve et une petite fille âgée de douze ans.

Desroches recommença les recherches, à l'aide d'un croc servant à retirer les engins. Au bout de dix minutes, il ramena l'enfant par sa robe. On prodigua à cette pauvre gamine tous les soins imaginables; mais elle ne reprit connaissance que le lendemain, vers les deux heures.

A onze heures et demie du soir seulement, on retrouvait le corps de Jauve asphyxié.

On ne saurait trop féliciter le pêcheur Desroches de son courage et de sa persévérance vraiment admirables. Il a sauvé six personnes sur sept. Sans lui, tous ces malheureux périssaient. Il nous semble que si jamais poitrine humaine a mérité de s'étoiler d'une médaille de sauvetage, c'est la poitrine de Desroches.

(Petite Loire.)

LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

En 1891, la Compagnie d'Orléans a voituré :

1^{re} classe : 965,527 voyageurs.

2^e classe : 2,428,873 voyageurs.

3^e classe : 18,058,533 voyageurs.

Soit, au total, 21,482,933 voyageurs, et une recette générale de 48,433,200 francs.

Dans leur ensemble, les divers billets spéciaux de bains de mer, d'excursions, de voyages circulaires et de vacances, à itinéraire fixe ou facultatif, de trains de plaisir et de pèlerinage, ont produit une recette de 4,482,000 fr.

BOURQUEIL. — *Bonne capture.* — Mardi dernier, jour de la foire, le sieur Girard, cultivateur à Marcé, commune de Bourgueil, a surpris dans sa demeure un vagabond qui s'était introduit pendant son absence et fouillait les meubles.

A la vue de Girard le vagabond se jeta sur lui et le griffa cruellement à la figure, puis il prit la fuite.

Girard, quoique aveuglé par le sang, se mit à sa poursuite et parvint à le rejoindre.

Une lutte corps à corps s'engagea entre les deux hommes et Girard, malgré son grand âge, put maintenir son agresseur jusqu'à l'arrivée d'un voisin qui, ayant entendu des cris, courut à son secours.

Le vagabond fut capturé et conduit à la gendarmerie, d'où il fut transféré, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt de Chinon.

ANGERS. — *L'explosion de la place Cupif* (nouveaux détails). — Le nommé Langlade qui avait été arrêté à Nantes et conduit à Angers sous l'inculpation d'avoir pris part à l'attentat de la place Cupif, a été remis en liberté après avoir subi un premier interrogatoire devant M. le juge d'instruction.

Cet ouvrier a démontré qu'il avait quitté notre ville à la suite de difficultés avec son patron.

On ne croit pas non plus que les époux Camus soient directement intervenus dans l'explosion. Ils ne seraient pas sortis de chez eux dans la nuit du 5 au 6 avril; mais c'est leur intimité avec Chevry qui les rend suspects. Et ils ont achevé de se compromettre en niant leurs relations avec l'agent d'affaires. C'est Chevry, paraît-il, qui aurait cherché et réussi à pier connaissance avec les Camus. Le mari est un ancien soldat blessé à la bataille de Forbach; il touche de ce chef une pension de six ou sept cents francs. Informé de cette particularité, Chevry, qui était toujours à la piste des petits rentiers, s'attacha à cet homme comme une sangsue et ne le lâcha point. D'ailleurs, comme il était fort bien accueilli dans la maison du quai Monge, il y venait souvent le jour et le soir.

Aussi le parquet pense que Chevry a ourdi le complot chez les Camus.

(J. de Maine-et-Loire.)

POITIERS. — *L'incendie du boulevard de la Gare.* — L'avant-dernière nuit, vers minuit, un incendie, dont la cause est encore inconnue, s'est déclaré boulevard de la Gare, dans les ateliers de M. Dubroëucq, fabricant de bâches, conseiller municipal.

En un clin-d'œil, tout était en flammes, et le feu, activé par les toiles goudronnées qui remplissaient les magasins, prenait de telles proportions qu'il était impossible de songer à sauver les marchandises.

Les premiers secours ont été apportés, naturellement, par une équipe d'employés de la gare. En quelques minutes, ces braves gens ont mis leur pompe en batterie et n'ont cessé de la manœuvrer que lorsque tout danger eut disparu.

Nous devons signaler la belle conduite du personnel du cirque Plège, arrivé à la première heure sur le théâtre de l'incendie, et no-

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

VI — UN CAS SOCIAL

(Suite)

C'est au milieu de ce vilain monde que l'enfant repoussé par ses parents avait cherché un refuge, la société lui en refusant un.

Il n'y avait pas de milieu; mendiant ou voleur, c'était son lot, et à la première faute, la société juste et sévère apparaissait pour condamner celui qu'elle n'avait pas su garantir de la misère et arracher à la griffe des vices.

C'est là que plus que jamais André Rémy comprit cette grande œuvre dont il avait profité et que M. Martel n'avait pu achever.

Cette œuvre-là, il jura en lui-même de la reprendre un jour. En attendant, il allait toujours enlever au mal le protégé d'Armande.

Il y avait tant de choses qui se dressaient entre elle et lui pour les séparer, qu'il était heureux de songer qu'il y aurait au moins une

bonne action, là, vivante, pour les unir.

La femme de Robert jeta un regard dans la boutique et alla jusqu'à la salle à boire.

Il y avait des garnements qui jouaient aux cartes, ou pour mieux dire qui se trichaient aux cartes.

Tous visages pâles, maigres, mais caractéristiques.

La femme leur demanda :

— Avez-vous vu Prosper ?

C'était le nom de l'enfant.

— Qui ça, Prosper ? fit un grand sans lever les yeux.

— Tu sais bien, dit un autre, celui dont les juges ne veulent pas.

— Ah ! le petit Falot ?

— C'est cela.

Ce surnom de petit Falot venait d'être donné à l'enfant à cause de son âge, qui ne lui permettait encore que d'être éclairé dans les affaires.

— Non, il n'est pas ici.

— Savez-vous où il est ? demanda de nouveau la femme.

— Est-ce que je l'ai en garde votre gosse ?

— Non, mais...

— Allez, vous m'embêtez, la vieille; vous

venez de me faire oublier trois *larbins* et une tierce aux haricots... A l'ours !

André Rémy s'avança.

A sa vue, tous se turent.

Le jeune homme jeta cinq francs sur la table.

— Ceci est pour celui qui m'amènera le petit Falot tout de suite; il y aura de plus un litre à boire au retour.

Le grand qui avait oublié sa tierce aux haricots se jeta d'un bond sur la pièce blanche, en jamba la table et sortit en criant :

— Attendez, bourgeois, dans deux minutes je vous l'offre sur un plateau !

André Rémy fut obligé de s'asseoir dans la salle à une table et, pour se donner une contenance, de demander une consommation.

La femme vint se mettre devant lui en guignant d'un regard avide le liquide dans le verre.

L'ingénieur comprit et voulut se l'attacher du coup.

— Vous accepterez bien quelque chose ? dit-il.

— Si monsieur me fait cet honneur... murmura la femme, je n'oserai pas refuser.

— De l'honneur ! en voilà du luxe pour la

mère Bobècheon; ouais-ça est mon balai ?

— Un verre de doux, murmura la femme Robert; garçon, avez-vous quelque chose pour la colique ?

— Oui, un vulnéraire !

— C'est ça, un *vétéraire cuirassé*, n'est-ce pas ?

— Rien que ça de douceur !

— Elle avalerait bien le cuirassier avec !

— Et le sabre par dessus le marché !

— Dis donc, toi, Polyte, pourquoi que le grand dit toujours une tierce aux haricots ?

— Bête-à-pain, une tierce aux fines herbes.

C'est-y pas dans les *petites* légumes ?

— Tais-toi donc et regarde l'homme.

— Et puis après ?

— Il a l'air d'un *sergot* déguisé.

— Ça, jamais. Trop de chic, mon vieux ; c'est pas même de la rousse, ou alors ça serait de la haute.

— Et puis la vieille ne l'amènerait pas ici...

C'est quelque particulier de la bienfaisance qui vient pour Falot.

Tout cela se disait à mi-voix, en ayant l'air de regarder les cartes.

En ce moment, le grand entra, amenant avec lui le petit Prosper, dit Falot.

amment M. André Plège, qui a traversé les flammes et a pu sauver les deux chevaux de M. Dubrocq, au moment où le feu allait les atteindre.

M. André Plège a eu un commencement d'asphyxie; mais il est promptement revenu à lui, et cet accident n'aura, espérons-le, aucune suite fâcheuse pour le sympathique écuyer.

Quatre voitures qui se trouvaient dans la remise en ont été retirées et mises à l'abri par le jeune Brunet, margeur à l'imprimerie Blais et Roy. C'est également le jeune Brunet qui le premier a donné l'alarme et prévenu les soldats au poste du 20^e.

Trois pompes de la ville étaient manœuvrées par les pompiers, les artilleurs et des citoyens dévoués.

Vers deux heures, ont été maître du feu. Cependant, hier matin encore, les pompes fonctionnaient.

Les dégâts sont considérables. Les ateliers, les marchandises, les bâches finies et prêtes à livrer, l'écurie, la remise, tout a été la proie des flammes.

M. Dubrocq, qui, au moment où le feu se déclarait chez lui, assistait tranquillement, nous dit-on, à la représentation du cirque, est assuré à plusieurs compagnies.

LES VIGNOBLES EN INDRE-ET-LOIRE

On reçoit de tous les points du département les plus mauvaises nouvelles. Les vignes avaient assez bien résisté aux premiers jours de mauvais temps, et ni le grésil ni la neige n'avaient fait de dégâts sérieux. Mais la nuit de samedi à dimanche a occasionné un véritable désastre. Il a gelé à 4 degrés au dessous de zéro.

La vigne, qui était très avancée en raison des chaleurs du commencement d'avril, a reçu un coup mortel dans cette nuit néfaste. Les vieux du pays ne se rappellent pas avoir vu une gelée pareille.

À Cinq-Mars, Montbazou, Montlouis, Saint-Avertin, Joué, Ballan, Châteaurenault, Chinon, Bourgneil, les vigneron ont constaté avec désespoir que leur récolte était plus qu'aux trois quarts perdue. Les bas-fonds ont été aussi éprouvés que les plateaux. On n'ose guère compter sur les deuxième pousses.

Le double assassinat de Sautron

C'est une véritable série à la rouge dans notre département, dit l'*Espérance* de Nantes. Après le crime de Vertou, voici un double assassinat accompli dans des circonstances horribles à Sautron.

Sur la route de Nantes, à l'entrée du bourg, s'élève une maison d'assez belle apparence, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage; elle est à côté du bureau de poste dont elle est séparée seulement par un jardin. C'est là qu'habitait M^{me} veuve Martin, âgée d'environ 75 ans,

avec sa domestique, Céleste Giquaud, âgée de 40 ans.

Les deux femmes vivaient dans une sorte d'intimité, la domestique étant depuis très longtemps au service de M^{me} Martin.

Mercrédî matin, vers 7 heures, la petite fille du facteur boîtier de Sautron se rendait, suivant son habitude, chez « la dame » — c'est ainsi qu'on appelait M^{me} Martin — pour lui souhaiter le bonjour. Elle fut fort étonnée de trouver tout fermé, car on était très matinal chez M^{me} Martin.

Le facteur arriva à son tour et entra dans la cuisine par la porte du jardin, qui n'était pas fermée. Au milieu de la place il vit une barre de fer couverte de sang. Effrayé, il sortit en criant au secours. Deux hommes arrivèrent bientôt. On ouvrit la porte qui séparait la chambre de la cuisine et là on se trouva en présence d'un horrible spectacle. Les deux femmes étaient étendues sur leurs lits, couvertes de sang, M^{me} veuve Martin n'était pas reconnaissable; la tête n'était plus qu'une sorte de bouillie sanglante. Quant à Céleste Giquaud, elle respirait encore ou plutôt elle râlait sur le lit de fer où elle s'était couchée la veille pleine de force et de santé.

En un instant, la nouvelle de cet horrible assassinat se répandit dans le bourg de Sautron. Les deux médecins, MM. Rapin et Auger, arrivèrent bientôt et prodiguèrent leurs soins à la malheureuse domestique qui respirait encore, mais ils ne purent donner aucun espoir.

Un coup d'œil jeté dans la pièce où le crime avait été commis suffit pour se rendre compte que l'assassin avait fouillé les meubles. Deux armoires s'y trouvaient, l'une ne contenant que du linge, l'autre dans laquelle se trouvait l'argent. La seconde était fermée à clef, mais les clefs étaient dans la première. Le malfaiteur sut bien les trouver, ouvrit le meuble et il est hors de doute qu'il a pris dedans une somme de 1,500 à 2,000 fr.

C'est l'avis de M. Martin, le frère de la défunte, qui habite également le bourg de Sautron.

Le vol commis, l'assassin reporta les clefs où il les avait prises. Comment l'assassin s'est-il introduit chez M^{me} veuve Martin, cela a été facilement établi. Il est probable qu'il était entré la veille au soir, ou dans la journée, s'était caché dans l'écurie et avait attendu la nuit pour commettre le crime; pour arriver à la chambre où reposaient les deux femmes, il a appuyé une échelle contre le mur de l'écurie, a passé par une lucarne qui donne dans le grenier de la maison. De là, il a pénétré par l'escalier dans la cuisine, a ouvert la porte de la chambre et s'est précipité sur les deux femmes qui devaient dormir d'un profond sommeil.

La gendarmerie et le parquet de Nantes n'ont pas tardé à se rendre sur les lieux.

Il paraît évident que l'auteur devait parfaitement connaître les habitudes de M^{me} Martin et la disposition de la maison.

Il est entré et sorti par un portail qui donne sur un petit chemin bordant la propriété de M^{me} Martin et appelé chemin de la Loire. Cette circonstance prouve encore que l'assassin savait bien où il allait. Le portail, qui était fermé à l'aide de verrous, a été forcé avec un bâton ou tout autre chose qu'il a introduit entre les deux battants verroulés.

Le mobile du crime a été, personne n'en doute, le vol.

L'assassin a frappé avec une brutalité, un acharnement incroyables, à en juger par les blessures qu'ont reçues les deux victimes.

M. le docteur Poisson a fait l'autopsie de M^{me} veuve Martin, assisté des deux médecins de Sautron.

La malheureuse femme n'ayant pas fait un mouvement, sa position était celle d'une personne qui sommeille. Il est probable que le premier coup a été mortel. Les deux pieds reposaient sur la bouteille que la défunte avait l'habitude d'emplier d'eau chaude le soir.

M^{me} Martin portait deux affreuses blessures à la tête: l'une à la tempe droite, qui a occasionné la mort, l'autre à la mâchoire. C'est ce qu'a démontré l'autopsie.

M^{me} Martin était veuve depuis quelques années seulement. Son mari est mort à l'hospice Saint-Jacques de Nantes où il était depuis une vingtaine d'années. Il était atteint d'aliénation mentale.

M^{me} Martin était fort riche, c'est ce qui explique pourquoi, étant d'origine paysanne on l'appelait « la dame ».

Elle était paralytique. Il est permis de croire que l'assassin était au courant des circonstances et qu'il a frappé la bonne la première.

Une veilleuse était toujours allumée dans la chambre des deux femmes. Peut-être Céleste Giquaud a-t-elle pu entrevoir l'assassin. Il est à souhaiter qu'avant de mourir, car la mort est inévitable, elle puisse fournir quelque indice pour faciliter les recherches.

LES ASPERGES

Voici quelques renseignements pour les amateurs si nombreux de ce légume aimable.

D'après Gallien — c'est remonter haut, — les asperges sont bonnes à l'estomac et le fortifient. Elles enlèvent les obstructions du foie et autres viscères.

Quoique plus recherchées, les grosses asperges ont moins de saveur que les moyennes dont le tissu est à la fois tendre et ferme.

Parmi les grands amateurs d'asperges on peut citer Fontenelle qui ne trouvait rien au-dessus des asperges à l'huile; Voltaire aussi en était très friand et il connaissait à fond la manière de les cultiver.

On sait que c'est à La Quintinie, jardinier de Louis XIV, qu'on doit le moyen de faire pousser les asperges, sur couche, en toute saison.

LA PROTECTION DES OISEAUX PAR LES ENFANTS

Parmi les instituteurs primaires on cite tout spécialement M. Lencement, instituteur à Couleuvres (Allier), qui a eu l'excellente idée de créer dans sa région une petite société protectrice des animaux et oiseaux utiles à l'agriculture.

Cette société, fondée en avril 1888, fonctionne avec le plus grand succès. Les sociétaires, parmi lesquels on compte la plupart des enfants de la commune, se sont engagés à protéger les oiseaux utiles et à s'opposer à la destruction des nids. Une liste affichée dans l'école comprend les noms de tous les animaux utiles et nuisibles à l'agriculture. Il existe en outre un registre sur lequel on consigne le nombre de nids protégés et d'insectes détruits par an. Tout élève qui détruit un nid est exclu de l'association et subit une punition infligée par l'instituteur.

Les récompenses consistent en petits livres d'agriculture illustrés.

Les résultats obtenus par cette modeste société sont incalculables pour ce pays essentiellement agricole.

M. Lencement a reçu d'autre part de nombreuses médailles pour ses travaux agricoles et

notamment une médaille d'or à une exposition agricole de Vichy (Allier).

Un jour viendra où il ne sera plus permis de dire que la jeunesse est sans pitié.

Élections Municipales

DU 1^{er} MAI

Nous rappelons à nos lecteurs que l'imprimerie PAUL GODET se charge de l'impression de toutes les **Listes de candidats** qu'on voudra bien lui confier.

Les élections approchent, il ne faut pas attendre au dernier moment. Nous engageons donc les personnes dont les listes sont prêtes à les envoyer dès maintenant.

On est prié d'écrire bien lisiblement les noms, afin qu'aucune erreur ne puisse être commise.

BOURSE DE PARIS

Du 21 Avril 1892

3 0/0	96 80
3 0/0 nouveau	96 75
3 0/0 amortissable	97 60
4 1/2	405 60

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 23 avril 1892

GRAVURES

PARIS: Revue passée à l'École Centrale, par M. de Freycinet, ministre de la Guerre. Grand match de Foot-Ball, entre champions anglais et français.

MODÈS: Toilettes pour avril. THÉÂTRE ILLUSTRÉ — Nouveau théâtre: *Les Joyeuses Commères de Paris*.

Grand théâtre de Bordeaux: *Mazepa*. VOYAGES: La mission Maistre (Afrique Centrale).

CHINE: Portrait de Li-Hung-Chang, vice-roi du Petcheli. — Illumination du Gordon-Hall, à l'occasion du banquet en l'honneur du vice-roi.

DAHOMY: Le croiseur *le Sané*, devant Kotonou. — Exposition des esclaves à Abomey.

TEXTE

CHRONIQUES: *Courrier de Paris*, par Pierre Véron; *Théâtres*, par Hippolyte Lemaire; *Musique*, par Auguste Boisard; *La Mode*, par Ludka, etc.

Nouvelle en cours de publication: *Le Roman de M^{lle} Laverdy*, par Danièle d'Arthez. Illustrations de Marold.

Explication des gravures, Échecs, Récréations de la famille, Rébus, etc., etc.

Le numéro: 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 22 avril, 12 h. 57 soir.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, accompagné d'officiers d'ordonnance, est parti dans la matinée pour Lille et Maubeuge pour inspecter les travaux de défense des frontières du Nord.

Quarante-cinq anarchistes ont été arrêtés ce matin à Paris; ils seront poursuivis en vertu de l'art. 263 du Code pénal et suivants, visant les associations de malfaiteurs.

HAVAS.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Grand choix d'articles de Pâques

Oufs candis et décorés, Oufs chocolat unis et décorés, Articles de luxe, Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1^{er} choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

André Rémy jeta un rapide coup d'œil sur l'enfant et parut assez satisfait de son examen.

L'enfant était chétif d'apparence, mais cela tenait plus au manque de soins et de nourriture qu'à sa propre constitution. Dans d'autres mains, il deviendrait robuste.

Son regard un peu fuyant par la honte de la misère, était encore assez franc. Cet enfant n'avait encore qu'un pied au bord du précipice; André Rémy arrivait à temps pour l'empêcher d'y tomber.

Il comprit que ce n'était pas le lieu de faire de la morale à l'enfant; aussi il donna cinq autres francs au garçon en lui disant:

— Vous donnerez deux litres à ces jeunes gens; vous prendrez la consommation là-dessus et le reste est pour vous.

Puis il sortit, suivi de la femme et de Prosper.

— Voilà ce que j'appelle un homme, dit le grand.

— C'est un mylord, ajouta Polyte.

— Va donc voir, que le garçon nous donne du bon; il a bien assez pour ça.

— Tiens, dis donc, l'homme n'a pas bu son biberon, je me l'offre?

— S'il revient?...

— Lui? des panais!... S'il avait voulu boire, il aurait sifflé la chose.

Le garçon apporta les deux litres.

— Tas de veinards! je vous en donne à sucer; vous savez, n'oubliez pas ma générosité, car je pouvais tout garder.

Les verres s'emplirent et on porta un large toast à l'homme aux cent sous.

Durant ce temps, André Rémy et ses compagnons étaient retournés rue Simon-le-Franc.

Le jeune Prosper, en voyant la maison paternelle, fit un mouvement comme pour s'enfuir.

— Venez, mon ami, dit l'ingénieur avec un ton de voix rassurant; n'ayez pas peur, vous êtes avec moi.

Et ils montèrent tous trois les quatre étages où gisait le misérable Robert.

L'homme, cette fois, était debout. Il jeta sur André Rémy un regard de convoitise et sur l'enfant un regard cruel.

Le petit se plaça instinctivement derrière le jeune homme.

Ce fut la femme qui prit la parole.

— Voilà la commission faite, dit-elle, et je suis persuadée que l'affaire s'arrangera.

— Voyons! fit seulement Robert.

(A suivre.)

Étude de M^e FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, n^o 35.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIE

242 hectares 29 ares 52 cent.

DE BOIS TAILLIS

Situés commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, canton d'Argenton - Château (Deux-Sèvres), faisant partie de la Forêt du Bois-d'Anjou.

Ces bois sont aménagés en 15 coupes
Magnifique Chasse

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e FOURRIER, notaire à Angers, ou à M. DILLAY, propriétaire, demeurant à Angers, rue du Bellay, n^o 49.

A VENDRE

Une Belle Tonne de Pêche

Avec un beau sentineau, une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEUVOIS, rue du Petit-Pré, 5. (290)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n^o 50 Avec Jardin, Cour, Écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n^o 60. (610)

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAGNAY-MIGOUILLAU.

UN HOMME, 30 ans, demande place cocher ou valet de chambre, connaît service de table.

S'adresser au bureau du journal.

Foin première qualité,

80 fr. les 780 kilog.

Rendu à domicile.

L. BRUNET, fourrages, Saumur.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

A VENDRE

30, Quai de Limoges,

Un Piano droit, un grand Secrétaire, une grande Bibliothèque, fauteuils et vaisselle.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A LOUER

présentement, près Saumur,

JOLIE PROPRIÉTÉ sur les bords de la Loire.

Écuries complètes, jardin, prairies.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié — — — — —	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	0.80	1 ^{re} qualité, — — — — —	2.80
Bougie à trous.	1. »	Bon mélange — — — — —	3. »
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis — — — — —	3. »
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil. ..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ...	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

J.E MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,